

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de Bréviandes

SEANCE DU 10 JUIN 2020

Date de la convocation : 04 juin 2020

Date d'affichage : 11 juin 2020

L'an deux mille vingt, le dix juin à vingt heures, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Thierry BLASCO, maire.

Présents : ALI Komlan, ARIAS Ida, BLASCO Thierry, BURGEVIN Dominique, CADOT Jacky, CANCY Didier, CLEMENT Isabelle, CORNUMAND Agnès, DANIZEL Stéphanie, FINOT Didier, ISSELIN Michel, LIENHARDT Jacky, LORIOT Arianne, MESLIER Isabelle, MICHE Céline, MINELLI Jean-Pierre, PASTOR Dominique, PRUGNOT Jean-Jacques, REGNIER Christian, SAANOUNI Fathia

Absents : LHERBIER Aurélie, PONGELARD Marie-Claire, THILLEROT Frédéric

Secrétaire : Madame MICHE Céline

La séance est ouverte.

2020 - ELECTION DES ADJOINTS AU MAIRE ET DES CONSEILLERS DELEGUES

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
20	20	20	0	0	0

Compte tenu d'une erreur matérielle survenue lors de l'élection des Maires-Adjointes du 25 mai 2020, il convient de procéder à une nouvelle élection des Maires-Adjointes comme suit. Les formalités concernant l'élection du maire et l'installation du conseil municipal ne sont pas remises en cause.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2122-7-2;
Vu la délibération du conseil municipal fixant le nombre d'adjoints au maire à cinq ;

L'élection des adjoints au maire, dans les communes de plus de 1000 habitants, s'effectue au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel, avec une obligation de parité pour ces listes. En revanche, cette obligation n'est pas une obligation de stricte alternance. « Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la

plus élevée sont élus. ». Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Après un appel de candidature, les listes de candidats sont les suivantes :

- liste menée par Dominique BURGEVIN.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 20
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 20
- majorité absolue : 20

A obtenu :

Liste Dominique BURGEVIN : 20

La liste Dominique BURGEVIN ayant obtenu la majorité absolue, sont proclamés élus en qualité d'adjoints au maire dans l'ordre du tableau :

Monsieur Dominique BURGEVIN 1^{er} adjoint au Maire

Madame Agnès CORNUMAND 2^e adjoint au Maire

Monsieur Jacky LIENHARDT 3^e adjoint au Maire

Madame Fathia SAANOUNI 4^e adjoint au Maire

Monsieur Christian REGNIER 5^e adjoint au Maire

Les intéressés ont déclaré accepter d'exercer ces fonctions.

Concernant la désignation des conseillers municipaux délégués :

- Monsieur Jean-Pierre MINELLI chargé des Bâtiments
- Monsieur Michel ISSELIN chargé de l'Énergie et Réseaux
- Monsieur Didier CANCY chargé des Affaires Sportives et Vie Associative

2020_16 - DESIGNATION DES REPRESENTANTS AU SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE DE L'AUBE
--

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
20	20	20	0	0	0

Doivent être élus au Syndicat Départemental d'Énergie de l'Aube deux délégués titulaires et deux suppléants.

Il vous est **PROPOSE** les candidatures suivantes :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
M. ISSELIN	JP. MINELLI
C.REGNIER	D.BURGEVIN

2020_17 - DESIGNATION A L'ASSOCIATION FONCIERE RURALE INTERCOMMUNALE DE LA ROCADE SUD-EST (AFRI)

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
20	20	20	0	0	0

Dans le cadre de l'aménagement de la rocade sud-est, une association foncière rurale intercommunale a été créée. Elle regroupe les communes touchées par le projet, ainsi que des représentants des propriétaires du périmètre. Le mandat des membres du bureau est arrivé à son terme en février dernier. Le Conseil Municipal doit par conséquent désigner deux personnes pour siéger au bureau.

Il vous est **PROPOSE** les candidatures suivantes :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
J. LIENHARDT	
M.ISSELIN	

2020_18 - COMPOSITION DES COMMISSIONS COMMUNALES

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
20	20	20	0	0	0

Le Code Général des Collectivités Territoriales permet au Conseil Municipal de constituer des commissions **d'instruction** composées exclusivement de conseillers municipaux. Ces commissions municipales peuvent être formées au cours de chaque séance ou avoir un caractère permanent. Elles sont, dans ce cas, constituées en début de mandat.

Il vous est proposé **DE DESIGNER** les membres des commissions :

« **AFFAIRES CULTURELLES** »- Président: A. CORNUMAND, I.MESLIER, I.CLEMENT, A.LORIOT

« **ENFANCE – JEUNESSE, ENVIRONNEMENT** », Président: D.BURGEVIN, S.DANIZEL, I.ARIAS, A.LHERBIER, D.PASTEUR, K.ALI, D.FINOT, C.MICHE

« **BATIMENTS** », Président: JP. MINELLI, D.CANCY, J.CADOT, JJ.PRUGNOT, F.SAANOUNI, A.CORNUMAND.

« **VOIRIE- RESEAUX DIVERS ET HYGIENE-SECURITE** », Président: C.REGNIER, D.CANCY, F. THILLEROT, J.CADOT, D.PASTEUR, k.ALI, JJ.PRUGNOT, M.ISSELIN, J.LIENHARDT.

« **URBANISME ET DROIT DU SOL, AFFAIRES RURALES** », Président: J. LIENHARDT, F.THILLEROT, MC.PONGELARD, A.LORIOT, M.ISSELIN.

« **SPORT, VIE ASSOCIATIVE ET REQUALIFICATION URBAINE** », Président: D.CANCY, C.REGNIER, I.ARIAS, I.MESLIER, J.CADOT, A.LHERBIER, K.ALI, JJ.PRUGNOT

2020_19 - DETERMINATION DU NOMBRE DE DELEGUES AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE ET ELECTION
--

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
20	20	20	0	0	0

Chaque élection municipale s'accompagne du renouvellement du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale. Présidé de droit par le Maire, ce conseil est composé à parité d'élus municipaux et de membres de la société civile, dans une proportion de 8 à 16. Les représentants du Conseil Municipal sont élus au scrutin de liste à la proportionnelle. Les représentants des associations de personnes âgées et retraités, de personnes handicapées, du secteur de l'insertion et de la lutte contre l'exclusion, et de l'UDAF, sont nommés par le maire sur proposition de ces associations.

Il vous est proposé **DE FIXER** à 16 le nombre d'administrateurs dont 8 conseillers municipaux.

Il sera sous la Vice- Présidence de Fathia SAANOUNI.

Sont désignés: MC.PONGELARD, D.PASTEUR, A.CORNUMAND, M.ISSELIN, C.MICHE, I.CLEMENT, I. MESLIER, D.BURGEVIN.

2020_20 - ADHESION AU CNAS ET DESIGNATION DU NOUVEL ELU
--

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
20	20	20	0	0	0

En application de l'article 6 des statuts du Comité National d'Action Sociale, auquel la commune souhaite reprendre l'adhésion à son nom en lieu et place de l'association des agents communaux de BREVIANDES, l'action sociale pour le personnel communal qui constitue une dépense obligatoire depuis la loi du 19 février 2007.

L'adhésion s'accompagne de la désignation d'un représentant des élus.

Il vous est proposé de

DESIGNER Madame Agnès CORNUMAND, maire adjoint, en tant que représentant de la commune.

AUTORISER Monsieur le Maire à signer ladite convention.

2020_21 - DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE CONTROLE DES OPERATIONS ELECTORALES

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
20	20	20	0	0	0

Depuis la mise en place d'un répertoire électoral unique (REU) intervenu au 1er janvier 2019, seul le Maire vérifie le bienfondé des demandes d'inscriptions et procède aux radiations des électeurs qui ne remplissent plus les conditions d'inscription sur les listes électorales de la commune. En cas de recours contentieux des décisions du Maire, une commission de contrôle est chargée de statuer. Cette commission est composée de 5 membres du conseil municipal, aucun conseiller municipal ne peut être membre de la commission de contrôle de la commune s'il en est maire, adjoint titulaire d'une délégation, quelle qu'elle soit, designature comme de compétence, ou conseiller municipal titulaire d'une délégation en matière d'inscription sur la liste électorale.

Il vous est **PROPOSE** les candidatures suivantes :

TITULAIRES	
D.PASTEUR	I.CLEMENT
A.LORIOT	I.ARIAS
K.ALI	

2020_22 - COMPOSITION DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
20	20	20	0	0	0

L'article 1650-1 du code général des impôts prévoit que dans chaque commune, il est institué une commission communale des impôts directs composée du maire ou de son adjoint délégué, et de huit commissaires. La durée de leur mandat est la même que celle du mandat de conseiller municipal. Aussi, de nouveaux commissaires doivent être nommés à la suite du renouvellement général des conseils municipaux.

Les commissaires titulaires et suppléants sont désignés par le directeur des services fiscaux, sur une liste de contribuables dressée par le Conseil municipal.

Il est proposé au Conseil Municipal de **DRESSER** la proposition de liste comme suit :

LISTE PRINCIPALE		
CONTRIBUTION	TITULAIRES	SUPPLEANTS
taxe d'habitation	Agnès CORNUMAND, élu	Dominique PASTEUR, élu
taxe foncière bâti	FEVRE Gaston	Ariane LORIOT, élu
	F.SAANOUNI, élu	GUINOT Michel
	CANCY Didier, élu	LALLEMANT Claude
	LIENHARDT Jacky, élu	REGNIER Christian, élu
	PROTIN Jacqueline	FINOT Didier, élu
taxe foncière non bâti	BRELET Marcel Paul	Jean Jacques PRUGNOT, élu
LISTE SECONDAIRE		
CONTRIBUTION	TITULAIRES	SUPPLEANTS
taxe d'habitation	Céline MICHE, élu	Stéphanie DANIZEL, élu
taxe foncière bâti	MINELLI Jean-Pierre, élu	TABARE Bruno
	VERRIERE Alain	ALI Komlan, élu
	FRIMIN Claude	Aurélie LHERBIER, élu
	ISSELIN Michel, élu	MESLIER Bruno

	Dominique BURGEVIN, élu	Marie Claire PONGELARD, élu
taxe foncière non bâti	Jacky CADOT, élu	Frédéric THILLEROT, élu

2020_23 - REPRESENTATION AU COMITE DE TOURISME DE LA REGION DE TROYES

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
20	20	20	0	0	0

Chaque commune membre doit élire ses représentants au comité de tourisme de la région de Troyes.

Il vous est **PROPOSE** les candidatures suivantes :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
A. CORNUMAND	I.MESLIER

2020_24 - CONVENTION STADE- AUTORISATION D'UTILISATION DU DOMAINE PUBLIC

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
20	20	20	0	0	0

Les travaux du nouveau stade construit chemin des pâtures sont désormais terminés et l'association sportive FOOT 2000 représenté par Philippe PROTIN doit signer une convention d'utilisation du domaine public afin d'organiser la mise à disposition des équipements sportifs du site (terrain de foot, plaine de jeu et vestiaires).

En effet, les conventions passées entre les collectivités locales et les associations sportives doivent être considérées comme des conventions d'occupation du domaine public. Dès lors, les équipements sportifs ne peuvent être mis à la disposition particulière d'un usager que dans le cadre d'un contrat d'occupation privative du domaine public qui doit, en principe, être assujéti au paiement de redevances (article L. 2125-1 du code général de la propriété des personnes publiques). Toutefois, certaines occupations peuvent être consenties gratuitement ou moyennant des redevances réduites lorsqu'un intérêt public le justifie, ce qui paraît être le cas en ce qui concerne la mise à disposition d'équipements sportifs en

faveur d'une association sportive, laquelle constitue un organisme à but non lucratif. Les règles de gestion des biens communaux, parmi lesquels les terrains de sport, sont en principe fixées par le conseil municipal en vertu des articles L. 2121-29 et L. 2241-1 du code général des collectivités territoriales, selon lesquels il règle par ses délibérations les affaires de la commune et délibère « sur la gestion des biens et les opérations immobilières de la commune ».

Il est proposé de :

VALIDER la convention d'utilisation du domaine public

AUTORISER le maire à signer la convention avec l'association sportive FOOT 2000 représentée par Philippe PROTIN.

2020_25 - MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DE LA BIBLIOTHEQUE

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
20	20	20	0	0	0

La bibliothèque de la commune de Bréviandes fait partie du réseau des bibliothèques de l'agglomération. La durée de prêt, ainsi que le nombre de documents empruntables, ont été modifiés comme suit :

- Durée de prêt : 4 semaines.
- Nombre de documents empruntables : 10 documents maximum.

Il est proposé de :

DECIDER d'aligner les règles de prêt de la bibliothèque de Bréviandes sur celles de la médiathèque Jacques CHIRAC,

AUTORISER le maire à modifier le règlement intérieur en conséquence.

2020_26 - DECISION MODIFICATIVE N° 1

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
20	20	20	0	0	0

Imputation	LIBELLES	DEPENSES	RECETTES
	A-INVESTISSEMENT		
	1- Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		304745,29
	2- Restes à réaliser 2019 (voir tableau annexé)	1382000	895000
	3- Excédent de fonctionnement capitalisé		482254,71
	Sous Totaux	1382000	1682000

	4- Propositions nouvelles		
203	Etude	50000	
2051	Concessions et droits similaires	5000	
2128	Voirie et aménagements	35000	
2131	Batiments publics	5000	
2184	Mobilier	500	
2313	Construction en cours	337500	
1336	Participation voirie et réseaux		33000
021	Virement de la section de fonctionnement		100000
	Sous totaux	433000	133000
	TOTAUX INVESTISSEMENT	1815000	1815000
	B- FONCTIONNEMENT - PROPOSITIONS NOUVELLES		
	Résultats de fonctionnement reporté		447954,07
6042	Achat de prestations de services	-15000	
60623	Alimentation	500	
60631	Fournitures d'entretien	4000	
60636	Vêtement de travail	9500	
615228	Entretien et réparations autres bâtiments	18000	
61524	Entretien bois et forêt	3500	
617	Etude et recherche	1500	
6574	Subventions associations	16000	
678	Charges exceptionnelles	170954,07	
022	Dépenses imprévues	120000	
6419	Remboursement du personnel		16000
7067	Redevance et droit service périscolaire		-40000
73111	Contributions directes		17300
74834	Subvention compensatrice Taxe Foncière		-700
74835	Subvention compensatrice Taxe Habitation		3400
752	Revenus des immeubles		-15000
023	Virement investissement	100000	
	TOTAUX FONCTIONNEMENT	428954,07	428954,07
	TOTAUX GENERAUX	2243954,07	2243954,07

2020_27 - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
20	20	20	0	0	0

Le Conseil Municipal est compétent pour fixer la liste des postes d'agents communaux.

En conséquence, et afin de permettre les avancements prévus pour les agents, il est proposé au conseil municipal de **MODIFIER** le tableau des effectifs comme suit :

		SITUATION ACTUELLE	SITUATION 01/05/2020
CATEGORIE	GRADE	EFFECTIF	EFFECTIF
FILIERE ADMINISTRATIVE			
A	Attaché Hors Classe	0	1
A	Attaché Principal	1	0
FILIERE TECHNIQUE			
C	Adjoint principal de 1 ^{re} classe	1	2
C	Adjoint principal de 2 ^e classe	5	4
FILIERE CULTURELLE			
C	Adjoint principal de 1 ^{re} classe TNC 20/35	0	1
C	Adjoint principal de 2 ^e classe TNC 20/35	1	0
FILIERE MEDICO-SOCIALE			
C	Agent spécialisé principal de 1 ^{re} classe	2	3

C	Agent spécialisé principal de 2 ^e classe	1	0
TOTAUX		11	11

2020_28 - PROGRAMME VOIRIE 2020- DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
20	20	20	0	0	0

Le programme voirie 2020 définit une suite de travaux de rénovation, de réhabilitation, d'aménagement urbain sur le territoire communal de Bréviandes.

Les travaux consistent notamment à un rétrécissement et confortement de chaussée.

Le montant de l'opération est estimé à 33 503 € H.T.

Une subvention du Conseil départemental peut être accordée à ce dossier à hauteur de 30% d'une dépense subventionnable plafonnée à 10 050,09€ HT.

Il est proposé au Conseil Municipal de

SOLLICITER une subvention du Conseil Départemental à hauteur de 30%,

SOLLICITER du Conseil Départemental l'autorisation de commencer les travaux sans attendre l'attribution de l'aide sollicitée.

Questions diverses

Monsieur Didier FINOT demande à prendre la parole pour évoquer les nuisances sonores provoquées par des regroupements de personnes sur le site du boudodrome qui organisent des soirées avec utilisation du barbecue et usage de la musique.

Il a reçu en tant qu'élus, plusieurs plaintes émanant des riverains qui demandent que des solutions soient apportées afin d'assurer la tranquillité et la sécurité des lieux.

Monsieur le Maire a effectivement saisi les forces de l'ordre à propos de ce désordre, il propose également de poser des signalétiques sur les lieux pour rappeler l'interdiction concernant l'usage des barbecues sur les lieux, l'obligation de tenir les chiens en laisse et respecter la tranquillité des lieux.

Plus personne ne demandant la parole,

la séance est levée à 21h35 .

Fait à BREVIANDES, les jours, mois et an susdits

Commune de Bréviandes

CONSEIL MUNICIPAL

FEUILLET DE CLOTURE DE LA SEANCE DU 10 JUIN 2020

Article R 2121-9 du CGCT : Chaque feuillet clôturant une séance rappelle les numéros d'ordre des délibérations prises et comporte la liste des membres présents avec, en regard, une place pour la signature de chacun d'eux ou, éventuellement, la mention de la cause qui les a empêchés de signer.

N° des délibérations	Objet des délibérations
2020_16	DESIGNATION DES REPRESENTANTS AU SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE DE L'AUBE
2020_17	DESIGNATION A L'ASSOCIATION FONCIERE RURALE INTERCOMMUNALE DE LA ROCADE SUD-EST (AFRI)
2020_18	COMPOSITION DES COMMISSIONS COMMUNALES
2020_19	DETERMINATION DU NOMBRE DE DELEGUES AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE ET ELECTION
2020_20	ADHESION AU CNAS ET DESIGNATION DU NOUVEL ELU
2020_21	DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE CONTROLE DES OPERATIONS ELECTORALES
2020_22	COMPOSITION DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS
2020_23	REPRESENTATION AU COMITE DE TOURISME DE LA REGION DE TROYES
2020_24	CONVENTION STADE- AUTORISATION D'UTILISATION DU DOMAINE PUBLIC
2020_25	MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DE LA BIBLIOTHEQUE
2020_26	DECISION MODIFICATIVE N° 1
2020_27	MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS
2020_28	PROGRAMME VOIRIE 2020- DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Séance close à 21h35

Monsieur ALI Komlan	
Madame ARIAS Ida	
Monsieur BLASCO Thierry	
Monsieur BURGEVIN Dominique	
Monsieur CADOT Jacky	
Monsieur CANCY Didier	
Madame CLEMENT Isabelle	
Madame CORNUMAND Agnès	
Madame DANIZEL Stéphanie	
Monsieur FINOT Didier	
Monsieur ISSELIN Michel	
Madame LHERBIER Aurélie	absente
Monsieur LIENHARDT Jacky	
Madame LORIOT Arianne	
Madame MESLIER Isabelle	
Madame MICHE Céline	
Monsieur MINELLI Jean-Pierre	
Madame PASTOR Dominique	
Madame PONGELARD Marie-Claire	absente
Monsieur PRUGNOT Jean-Jacques	
Monsieur REGNIER Christian	
Madame SAANOUNI Fathia	
Monsieur THILLEROT Frédéric	absent

